

APPEL À PROJET 2024-2025

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS



Dossier à déposer pour le 11 octobre 2024



POURQUOI UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS ?



L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

L'apprentissage de la citoyenneté fait partie intégrante des missions de l'école, qui prend en charge l'éducation aux valeurs de la démocratie et de la République.

Le Département souhaite y contribuer en organisant un « **CONSEIL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS** ».

Il s'agit de donner aux jeunes un outil pour :

- permettre d'être acteurs, actrices de la vie locale avant la majorité,
- mieux comprendre la démocratie et les institutions,
- développer les notions de respect, de bien commun, d'intérêt général,
- apprendre le consensus, la négociation, la concertation, la décision.



DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

Impliquer les collégiens et collégiennes dans les actions du Département :

- expérimenter la vie d'élues et d'élus,
- permettre de s'exprimer, débattre, argumenter, de partager une expérience,
- insuffler dynamisme et créativité.

DES JEUNES ÉLUES ET ÉLUS QUI REPRÉSENTERONT LES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS

En tant que membres du Conseil départemental des collégiennes et collégiens, les classes participantes seront les représentantes des élèves de leur établissement mais auront également un rôle de relais. L'objectif de ce dispositif est en effet, d'éclairer la jeunesse sur les missions dévolues au Département et d'expliquer le rôle d'une conseillère et d'un conseiller départemental.



COMMENT FAIRE PARTIE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS ?

- > UNE ANNÉE SCOLAIRE – UNE CLASSE PAR CANTON
- > UNE REPRÉSENTATION PARITAIRE « FILLES-GARÇONS » DANS CHAQUE CLASSE
- > UN THÈME
- > UN ACCOMPAGNEMENT PAR LE DÉPARTEMENT
- > UN RAPPORT ET DEUX DÉLIBÉRATIONS
- > UNE CLASSE LAURÉATE

QUELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ?

Chaque année, suite à un appel à projets, **DES CLASSES DE 5^E ET 4^E**

seront retenues pour participer au Conseil départemental des collégiennes et collégiens dans la limite de 27 classes et d'une classe par canton.

Chaque classe devra élaborer un projet au regard du thème défini et ensuite le déposer sous forme d'une proposition.

Au sein de chaque classe participante, une représentation paritaire fille/garçon sera désignée selon des modalités décidées collégalement par la classe.

Dans chaque classe, une enseignante ou un enseignant sera référent avec la possibilité de travailler en transversalité des matières. Chaque organisation interne sera laissée à l'appréciation, à l'expertise de l'établissement. Le projet retenu devra être celui des élèves, porté par eux.

UN JURY RETIENDRA 4 PROPOSITIONS PARI MI CELLES DÉPOSÉES.

Elles devront être en adéquation avec la thématique présentée, être réalisables et correspondre à une production réelle des enfants, respectant leur raisonnement et leur expression.

Ces 4 propositions seront portées à la connaissance de l'ensemble des classes participantes en vue d'un vote en classe. Tous les projets seront présentés par les représentantes et représentants dans l'hémicycle au cours d'une session exceptionnelle présidée par le Président du Conseil départemental.

Préalablement, les collégiennes et collégiens auront voté en classe pour désigner le projet lauréat et le résultat sera transmis lors de la session exceptionnelle.

La proposition collectivement désignée comme la meilleure par le Conseil des collégiennes et collégiens sera présentée par la classe lauréate et remise au vote lors de la session de juin à l'Assemblée départementale.

QUELLE EST LA PROPOSITION À TRAVAILLER PAR LES CLASSES ?

Un thème à enjeux retenu chaque année en lien avec les compétences départementales et les programmes pédagogiques.

Le thème **2024-2025**

**BIEN VIVRE
DANS LE DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR
MAINTENANT
ET À L'HORIZON 2050**



Que seront les Côtes d'Armor en 2050 ?

Comment y vivrons-nous ?

Comment y vivrez-vous ?

Comment ce territoire sera-t-il aménagé ?

Comment le fonctionnement et l'organisation du territoire auront évolué face aux changements que l'on peut imaginer aujourd'hui ?

ALORS !

**ÉGALITÉ, SOLIDARITÉ,
ENVIRONNEMENT, CITOYENNETÉ,...**

**CÔTES D'ARMOR 2050 ;
QUE PEUT-ON FAIRE ENSEMBLE ?***

* La végétalisation des cours des collèges, élue en 2023-2024, ne peut pas être proposée

QUE DEVRA PRÉSENTER LA CLASSE ?

- > FORMALISATION DE LA PROPOSITION, PAR ÉCRIT,
 - > SOUS LE FORMAT INSTITUTIONNEL
 - > RÉDIGÉE PAR LES ÉLÈVES

- Un rapport synthétique (*un recto-verso maximum*) présentant le contexte, les motifs, l'intérêt de la ou des propositions émises.
- Deux délibérations types à remplir.
- Une vidéo de moins de 3 minutes.

POUR LA DÉSIGNATION DU PROJET LAURÉAT

- > UN TRAVAIL ORAL

- Les jeunes représentantes et représentants expliqueront en session la décision de leur classe respective.
- Une présentation en session départementale du projet par la classe lauréate.

DÉCOUVREZ LES 8 PROJETS 2023-2024

sur le site **cotesdarmor.fr**

<https://cotesdarmor.fr/les-huit-projets-d-etablissements-2023-2024>

LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- Fourniture d'une mallette pédagogique permettant d'appréhender la politique départementale, le thème retenu mais également ce que sont un rapport et une délibération.
- Accueil au Conseil départemental des classes participantes.
- Accompagnement de la classe par l'élève ou l'élue du canton de rattachement du collège.
- Accompagnement, le cas échéant, par les services départementaux, pour la formalisation, l'apport d'expertise dans un domaine particulier.
- Un budget de 5 000 euros fléché sur ce dispositif.



LE CALENDRIER

Juin

diffusion de l'appel à projet

11 octobre

retour du dossier de candidature joint

Mi-novembre

désignation des classes retenues sur la base des dossiers de candidature reçus. Au sein de chaque classe retenue, une représentation paritaire (binôme ou plus) sera désignée pour siéger au Conseil des collégiennes et des collégiens

Janvier-février

visite de l'hémicycle du Conseil départemental pour mieux comprendre son fonctionnement

Mi-mars

si classe retenue : date limite de réception des projets au Département (dossier complet : rapport synthétique et délibération complétée)

Fin mars

sélection par un jury de 4 projets lauréats

Avril/mai

sélection démocratique du projet par les collégiennes et collégiens. Un travail en classe sera effectué sur les 4 projets pour retenir le lauréat. Les représentantes et représentants de la classe expliqueront ensuite en session la décision de leur classe respective et le vote réalisé

Juin

présentation en session du projet lauréat par la classe

